



MUNICIPALITÉ  
DE  
PRÉVONLOUP

**AU CONSEIL GENERAL DE PREVONLOUP**

**Préavis municipal concernant la demande de crédit pour la mise en conformité des panneaux de signalisation routière**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

D'ici à la fin 2012, tous les signaux routiers devront être conforme à la norme SN 640 871 ce qui implique la nécessité de remplacer les 26 panneaux de signalisation routière de notre commune.

Suite aux offres reçues, le montant pour le remplacement est estimé à Fr. 7'000.- TTC.

La municipalité s'efforcera de choisir l'offre la plus avantageuse afin de limiter au maximum le montant dépensé.

Cela étant, et vu ce qui précède, la Municipalité demande un crédit de Fr. 7'000.- TTC qui sera prélevé sur le compte courant.

La Municipalité vous remercie à l'avance de lui accorder le crédit requis et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Prévonloup,

Vu le préavis municipal N° 05-2012,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Après avoir entendu le rapport de la commission désignée pour cette étude,


**d é c i d e**

**d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 7'000.- TTC pour la mise en conformité des panneaux de signalisation routière.**

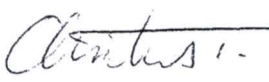
Le municipal responsable : Jean-Marc Crottaz.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 16 mai 2012.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

Le Syndic  
  
Alain Michel



La secrétaire  
  
Isabelle Christinet